

République Française - Département de l'Hérault

Délibération du conseil municipal

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 20/05/2022

Séance du 2 juin 2022

N° 32 2022

Membres en exercice : 11

L'An Deux Mille Vingt-deux le Deux Juin à 18 h00

Présents : 8

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Votants : 9

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,

Pour : 9 Contre : 0

GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, Absent excusé : KROGSDAHL A

Abstention : 0

procuration à MORESMAU JP Absents : NICAISE V, QUEVREUX M

Objet : Répartition de l'enveloppe d'indemnités pour les élus au cours du 2eme trimestre 2022

Vu le pacte de gouvernance signé le 26/05/2020 lors de l'installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération 12-2020 votée en date du 16 juin 2020 fixant le montant total annuel de l'enveloppe indemnitaire accordé aux élus municipaux, maire, adjoints et conseillers délégués et suite au tableau annexé à la dite délibération,

Il est proposé pour le 2ème trimestre 2022 dans la limite des crédits votés de modifier la répartition de la façon suivante :

1/3 de l'indemnité du maire et 1/3 de l'indemnité des 3 adjoints seront répartis à trois conseillers municipaux délégués : Mr Clément Stehlé, Mr Pierre Vedel et Mr Benoit Gilhet.

pour le 2eme trimestre 2022 la répartition des indemnités s'opère ainsi :

		Montant brut versé
Le Maire	Robert Siegel	1 322,40 €
Le 1er adjoint	Jean-Philippe MORESMAU	528,95 €
La 2eme adjointe	Delphine MINAZZO	528,95 €
Le 3eme adjoint	Bernard Hombert	528,95 €
Conseiller délégué	Benoit Gilhet	727,20 €
Conseiller délégué	Pierre Vedel	363,60 €
Conseiller délégué	Clément Stehlé	363,60 €

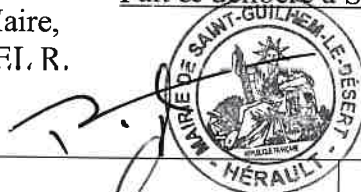
Le conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide de fixer les indemnités du 2eme trimestre 2022 telles que définies ci-dessus.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.